

## Extrait du Registre des délibérations du Bureau

### Séance du 28 avril 2022

Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni salle Robert SCHWINT - La City - 2 rue Gabriel Plançon - 25000 BESANCON et en visioconférence, sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10.

La séance est ouverte à 18h03 et levée à 18h14.

**Etaient présents** : Mme Frédérique BAEHR, Mme Catherine BARTHELET, M. Gabriel BAULIEU, Mme Anne BENEDETTO, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO (à partir de la question n°2), M. Sébastien COUDRY, M. Marcel FELT, Mme Lorine GAGLIOLO, M. Yves GUYEN, M. Daniel HUOT, M. Denis JACQUIN, M. Christophe LIME, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Yves MAURICE, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Anthony NAPPEZ, M. Gilles ORY, Mme Françoise PRESSE, M. Pascal ROUTHIER, M. Fabrice TAILLARD, Mme Anne VIGNOT, M. Benoit VUILLEMIN, Mme Marie ZEHAF.

**Etaient présents en visioconférence** : Mme Marie ETEVENARD, M. Aurélien LAROPPE.

**Etaient absents** : M. Loïc ALLAIN, M. Gilbert GAVIGNET, M. Olivier GRIMAITRE, M. Michel JASSEY, M. Frank LAIDIE, M. Nathan SOURISSEAU.

**Secrétaire de séance** : M. Yves MAURICE.

**Procurations de vote** : M. Loïc ALLAIN à M. Christian MAGNIN-FEYSOT, Mme Marie ETEVENARD à Mme Lorine GAGLIOLO, M. Gilbert GAVIGNET à Mme Catherine BARTHELET, M. Olivier GRIMAITRE à M. Christophe LIME, M. Michel JASSEY à M. Gilles ORY, M. Aurélien LAROPPE à M. François BOUSSO, M. Nathan SOURISSEAU à Mme Françoise PRESSE.

## Fonds « Développement durable » - Attribution d'une subvention à l'association « Foire aux saveurs d'Automne »

**Rapporteur : Mme Lorine GAGLILOLO, Vice-Présidente**

Inscription budgétaire	
BP 2022 et PPIF 2022-2026 « Actions de sensibilisation à l'environnement »	Montant prévu au BP 2022 : 10 000€ Montant de l'opération : 2 000 €

**Résumé :**

Le présent rapport a pour objet de proposer l'attribution d'une subvention de 2 000 € au titre du fonds « Développement durable » à l'association « Foire aux saveurs d'automne » pour l'organisation de la 31<sup>e</sup> foire aux saveurs d'automne en 2022.

L'association « Foire aux saveurs d'automne » organise, le 1<sup>er</sup> octobre 2022, la 31<sup>e</sup> foire aux saveurs d'automne à Pouilley-Français. Cette manifestation a pour objectif la promotion des produits du terroir. Elle rassemble près de 160 exposants qui proposent leurs produits et invitent les visiteurs à participer à des animations (dégustations, pressage de jus de pommes, expositions, rencontres...).

GBM soutient cette action au titre du fonds « Développement durable » depuis 2017. L'édition 2021 a rassemblé 178 exposants (dont 30 producteurs bio) et près de 8 000 visiteurs. En 2021, GBM a accordé à l'association une subvention de 2 000 € pour cette manifestation.

### Plan de financement prévisionnel de l'édition 2022

DEPENSES en €		RECETTES en €	
Achat de denrées	11 507,60	<b>Recettes des ventes</b> (nourriture, emplacements)	31 306,60
Emplacements exposants	2 800	<b>Sponsor</b> Crédit mutuel, JH Invest, commerçants, La belle époque, Imprimerie Simon	5350
Publicité, impression, distribution	6 983,50	<b>Subventions</b>	
Administration, Poste, dossier	3 130	Département 25	3000
Réserve de fonctionnement 2022 (31 <sup>e</sup> édition)	12 000	Région Bourgogne Franche-Comté	3 000
Assurances	930,50	<b>Prestations en nature</b>	
Présentation du bilan aux bénévoles (dossiers, vidéo, repas)	4 800	Commune de Pouilley-Français (1)	1 000
Protection civile/Sécurité	1 830	<b>Autofinancement</b>	15 000
Sono/animations	4 700		
Repas invités, bénévoles (120)	4 600		
Location et achat de matériels	5 375		
<b>TOTAL DEPENSES en €</b>	<b>58 656,60</b>	<b>TOTAL RECETTES en €</b>	<b>58 656,60</b>

(1) Prestations en nature : impression de documents, logistique, prêt de matériel.

L'association sollicite 3 000 € de Grand Besançon Métropole pour l'édition 2022 de la Foire aux Saveurs.

Le projet répond aux critères d'éligibilité du fonds « Développement durable » de GBM. Le calcul de la subvention GBM, d'un montant maximum de 2 000 €, est de 20% du reste à charge des dépenses, est le suivant :

SUBVENTION GBM			
Dépenses totales éligibles	Reste à charge pour l'association	Taux appliqué	Total
46 656,60 €	15 000 €	20% plafonné à 2000 €	2 000 €
<b>TOTAL Subvention GBM</b>			<b>2 000 €</b>

En conséquence, il est proposé d'accorder à l'association une subvention de 2 000 €.

Conformément à l'article 5 du règlement du fonds, ce montant constitue un plafond et sera ajusté au vu de l'état récapitulatif des dépenses effectuées et des subventions perçues.

En cas d'impossibilité pour des raisons sanitaires d'organiser la Foire aux saveurs, le montant versé sera calculé sur la base des justificatifs de dépenses engagées pour la préparation de ladite manifestation, sans pouvoir excéder 60 % de la subvention allouée.

*Monsieur Yves MAURICE, conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.*

**A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution à l'association « Foire aux saveurs d'automne » d'une subvention de 2 000 € au titre du fonds « Développement durable », pour l'organisation de la 31<sup>e</sup> Foire aux saveurs d'automne en 2022.**

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU  
1<sup>er</sup> Vice-Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 31

Contre : 0

Abstention\* : 0

Conseiller intéressé : 1

*\*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.*